



Programme de conservation des oiseaux en Suisse

Circulaire 20 | Juin 2013



PROGRAMME DE CONSERVATION
DES OISEAUX EN SUISSE


BirdLife[®]
ASPO/BirdLife Suisse



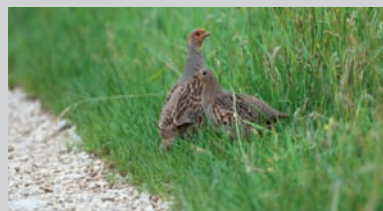
vogelwarte.ch

Contenu

Conservation des espèces:
les efforts payent! 3



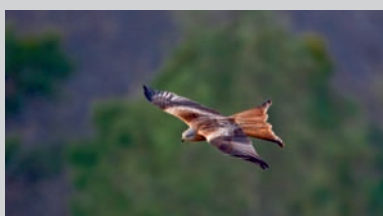
Conservation de la Perdrix grise à
Genève en 2008–2012 8



Protection des Hirondelles de
rivage dans les gravières 10



La liste rouge et les espèces prio-
ritaires 12



News 14

- > *La promotion des chênes favorise le Pic mar*
- > *Recensement des Bécasses des bois dans le canton d'Argovie 2010–2012: bilan*

Editorial

Chère lectrice, cher lecteur,

Déjà 10 ans ont passé depuis le lancement du « Programme de conservation des oiseaux en Suisse » par l'Association Suisse pour la Protection des Oiseaux ASPO/BirdLife Suisse, la Station ornithologique suisse de Sempach et l'Office fédéral de l'environnement OFEV. Pendant cette période, des travaux importants ont été réalisés et de nombreux succès ont été comptabilisés. Vous trouverez plus d'informations à ce sujet dès la page 3. Vous en saurez aussi plus sur le rôle important des collaborations au sein de ce programme – collaborations entre les trois organisations responsables et leurs fonctions complémentaires, mais aussi collaborations avec les cantons, d'autres acteurs de la protection de la nature, les scientifiques et avec d'innombrables bénévoles aussi engagés que compétents.

Ces prochaines années, nous désirons renforcer ces collaborations, en particulier avec les cantons. Nous envisageons d'investir plus de temps pour conseiller nos partenaires. L'investissement pour la rédaction de la circulaire sera en revanche quelque peu réduit et celle-ci paraîtra dorénavant avec un intervalle d'une année et demie. Une présentation claire et attrayante assurera la visibilité du programme et votre information.

Dans ce sens, nous espérons que la nouvelle circulaire vous plaît et vous fournit des renseignements utiles au sujet de la conservation des oiseaux. Nous serions aussi enchantés de vous rencontrer personnellement afin de planifier et lancer des projets communs.

Pour la coordination du programme de conservation des oiseaux en Suisse

Reto Spaar & Raffael Ayé

Impressum

Titre: Programme de conservation des oiseaux en Suisse – Circulaire 20 | Juin 2013

Editeur: Coordination du programme de conservation des oiseaux en Suisse
Raffael Ayé, Association Suisse pour la Protection des Oiseaux ASPO/BirdLife Suisse
Reto Spaar, Station ornithologique suisse de Sempach

Collaboration: G. Dändliker, J. Duplain, S. Jaquier, I. Kaiser, V. Keller, M. Lanz, W. Müller, U. Rehsteiner, F. Schmit, H. Schudel

Photo (page de titre): Hirondelle de rivage (E. Nerger)

Download: www.conservation-oiseaux.ch/publications

Citation: Spaar, R. & R. Ayé (Eds) (2013): Programme de conservation des oiseaux en Suisse – Circulaire 20. Station ornithologique suisse et Association Suisse pour la Protection des Oiseaux ASPO/BirdLife Suisse, Sempach & Zürich. 16 p.

2013 © Station ornithologique suisse de Sempach et Association Suisse pour la Protection des Oiseaux ASPO/BirdLife Suisse



Les vergers haute-tige avec une utilisation extensive des prés ne sont pas uniquement attrayants pour le regard. Ils offrent un habitat adapté à de nombreuses espèces d'oiseaux. (Photo: ASPO/BirdLife Suisse)

Conservation des espèces: les efforts payent!

Depuis dix ans, l'ASPO/BirdLife Suisse et la Station ornithologique suisse s'engagent ensemble dans la conservation des espèces d'oiseaux prioritaires en Suisse. Et ce avec succès: aujourd'hui, la Huppe fasciée, la Chevêche d'Athéna et la Sterne pierregarin, entre autres, se portent mieux. Le programme de conservation des oiseaux en Suisse est soutenu par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), les cantons, des fondations et des bénévoles engagés.

Il y a seulement dix ans, l'avenir de la Chevêche d'Athéna et celui de la Huppe fasciée ne semblaient pas roses en Suisse. On ne comptait alors plus que 50 couples nicheurs de chevêche, et la huppe n'atteignait probablement même pas 100 couples. La liste rouge de 2001 plaçait la chevêche dans la catégorie de menace la plus haute, « au bord de l'extinction », et la huppe dans la deuxième plus haute, « en danger ».

Des projets concrets de conservation des espèces de l'ASPO/BirdLife Suisse et de la Station ornithologique permirent de mettre fin à la régression de ces deux espèces. Leurs effectifs sont

même en nette augmentation ces dernières années. En conséquence, ces espèces purent être reclassées dans une catégorie de menace inférieure dans la liste rouge de 2010. Les effectifs de ces deux espèces sont certes encore fragiles, mais ces exemples et d'autres encore le montrent: la conservation des espèces menacées peut être couronnée de succès, pour autant que des mesures efficaces soient connues, que la volonté politique soit là et que l'on dispose des moyens nécessaires.

L'origine du programme

Le deuxième atlas des oiseaux nicheurs de 1998 révéla des pertes

d'effectifs drastiques chez nombre d'espèces d'oiseaux entre les années 1970 et 1990. En outre, la situation de beaucoup d'espèces s'était déjà dégradée avant cette période. Les perdants sont tout d'abord les oiseaux des espaces agricoles et des zones humides. Les aires de répartition de la Perdrix grise, de la Chevêche et de la Bécassine des marais régressèrent de plus de 80 %, alors que celles du Râle des genêts, de la Huppe et du Chevalier guignette – pour citer quelques exemples – diminuèrent de moitié. Parallèlement, les effectifs de ces espèces fondirent, et la Perdrix grise, la Bécassine et le Râle des genêts étaient sur le point de disparaître de notre pays.

En 2001, la liste rouge des oiseaux nicheurs de Suisse fut établie pour la première fois selon les critères de l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature). 40 % des oiseaux nicheurs suisses durent y être classés comme menacés. Les critères de l'UICN ne reflètent pas la res-

ponsabilité, à l'échelon international, que peuvent avoir les différents pays envers certaines espèces. En effet, la responsabilité de la Suisse est moins importante pour les espèces qui ont toujours été rares que pour celles dont les effectifs suisses sont significatifs à l'échelon européen. La Station ornithologique et l'ASPO/BirdLife Suisse développeront donc deux outils supplémentaires : une liste des espèces envers lesquelles la Suisse a une responsabilité particulière et, sur cette base, celle des « espèces prioritaires pour une conservation ciblée » en 2002 (abrégées « espèces prioritaires » ci-après). Avec la publication par l'OFEV, en 2011, des « espèces prioritaires au niveau national » (EPN), la combinaison des degrés de responsabilité et de menace est maintenant bien reconnue pour tous les groupes d'espèces, tout comme l'est la procédure de détermination des espèces prioritaires au moyen des trois niveaux de la protection de la nature (voir encadré).

Les débuts du programme « Conservation des oiseaux en Suisse »

Ces réflexions sur les outils et sur les priorités aboutirent, en 2003, au programme « Conservation des oiseaux en Suisse » qui bénéficie d'un impor-

tant financement de base par l'OFEV, et dont le Centre de coordination national est partagé entre la Station ornithologique et l'ASPO/BirdLife Suisse. Un comité de pilotage composé de représentants des différents offices cantonaux et intercantonaux ainsi que des trois institutions dirige le programme.

Avant le début officiel de ce programme, des projets de conservation de certaines espèces menacées avaient déjà été lancés par l'ASPO/BirdLife Suisse et la Station ornithologique. Le projet de conservation du Grand Tétrás est sur pied depuis 1988, celui en faveur de la Chevêche depuis 1999. Cette même année, l'ASPO/BirdLife Suisse publia le premier plan d'action national pour le Râle des genêts. En 2002, les deux institutions lancèrent les campagnes « programme d'impulsion pour les oiseaux » et « Tarier des prés et agriculture de montagne ».

L'importance cruciale des sites de nidification

La mesure classique de conservation des espèces, et la plus simple, consiste à améliorer l'offre en sites de nidification au moyen de nichoirs, comme dans le cas de l'Effraie des clochers, de la Huppe fasciée, du Torcol fourmi-

lier ou du Rougequeue à front blanc. Les protecteurs de la nature mirent de nombreuses plateformes, radeaux et îlots à disposition des Sternes pierregarin et des Mouettes rieuses.

Le Râle des genêts et le Tarier des prés ont eux un besoin urgent de sites de nidification à l'abri des dangers. Nichant au sol dans les prairies, leurs nids sont fortement menacés par la fauche en beaucoup d'endroits. Avec l'agriculture intensive d'aujourd'hui, la faucheuse passe la plupart du temps bien avant que leurs jeunes ne soient capables de voler : ce sont les œufs, les poussins ou même les adultes au nid qui en sont les victimes. Dans le programme « Rôle des genêts », les gardes-chasses et les bénévoles signalent leurs observations de cette espèce à l'ASPO/BirdLife Suisse. Des recherches nocturnes sont aussi entreprises dans les régions les plus favorables. Lorsqu'un mâle chanteur se fait entendre au même endroit durant au moins cinq nuits consécutives, l'ASPO/BirdLife Suisse et le canton concerné tentent, au moyen d'un contrat avec l'exploitant, de repousser la fauche de la prairie en question jusqu'au 15 août au moins. Le Râle des genêts peut ainsi bénéficier d'un lieu sûr où élever sa nichée, même si son mode de vie extrêmement secret ne permet que rarement de prouver la nidification. Les nids du Tarier des prés, par contre, peuvent être localisés. Afin de préserver l'un des derniers effectifs de basse altitude de Suisse, les collaborateurs du projet de l'ASPO/BirdLife Suisse dans l'Intyamon FR recherchent tous les nids de cette espèce. Avec les agriculteurs, ils délimitent ensuite une surface d'un à cinq ares autour des nids pour protéger ces derniers de la fauche. Cette mesure représente beaucoup de travail et n'a de sens que pour protéger et renforcer les petites populations menacées. À long terme, ces populations ne pourront subsister qu'avec d'importants changements d'orientation de la politique agricole. Car ce sont de vastes surfaces de prai-

Les trois niveaux de la protection de la nature :

- **Habitats** : idéalement, tout le paysage devrait pouvoir représenter un habitat pour la faune et la flore sauvages. Les compensations écologiques de l'agriculture et une sylviculture respectueuse de la nature sont des exemples de protection de la nature à grande échelle.
- **Sites** : pour certaines espèces, protéger la nature à grande échelle ne suffit pas. Ces espèces ont besoin de secteurs prioritaires supplémentaires tels que réserves naturelles, réserves forestières et aires de repos. Certaines de ces zones sont laissées à leur développement naturel (les réserves forestières naturelles et les tourbières, par exemple), d'autres sont spécifiquement entretenues dans le but de conserver ou d'améliorer leur qualité en tant qu'habitat pour les espèces menacées (par exemple les réserves forestières particulières).
- **Espèces** : les deux niveaux de protection mentionnés ci-dessus ne sont pas suffisants pour 50 espèces d'oiseaux qui ont besoin de plans d'action ciblés et complémentaires.

Le « Programme de conservation des oiseaux en Suisse » concerne en priorité le niveau « espèces ».

ries fauchées tardivement qui sont nécessaires à la conservation des dernières grandes populations de notre pays en Engadine GR et dans la Vallée de Conches VS. En collaboration avec les cantons et les exploitants, la Station ornithologique a pu mettre sous contrat les premières réserves pour les nicheurs au sol.

Comblent les lacunes

Quels facteurs sont responsables du déclin du Vanneau huppé ? Pour tenter de répondre à cette question, la Station ornithologique lança un projet de recherche au Wauwilermoos LU en 2005. S'en suivit un projet de conservation, en collaboration avec les agriculteurs locaux, dans le cadre duquel différentes cultures favorables au vanneau sont testées, tel un semis du maïs plus tardif ou la mise en place de jachères optimisées pour cette espèce. De surcroît, les champs dans lesquels les vanneaux nichent et recherchent leur nourriture sont protégés par une clôture électrique tenant renards et chiens à l'écart. La combinaison de ces mesures permet de diminuer la prédation des nids et la mortalité des poussins : ces der-

nières années, le succès de nidification par couple et par année s'élève à plus de 0,8 jeune à l'envol – une valeur considérée comme minimum pour le maintien d'une population locale. Le succès est visible : entre 2005 et 2012, l'effectif nicheur au Wauwilermoos se redressa de 10 à 53 couples.

Entre-temps, les clôtures électriques sont également utilisées pour protéger les nids des vanneaux au Fraubrunnenmoos BE et vers Gossau ZH. Réjouissantes nouvelles, car un des objectifs explicites de la conservation des espèces est de développer des méthodes favorisant les espèces menacées, ainsi que de les tester et de motiver d'autres acteurs à en faire usage.

Habitat et offre alimentaire doivent convenir

Pour la conservation d'espèces prioritaires, prendre des mesures en faveur de l'ensemble d'un habitat est plus important encore que de favoriser les sites de nidification. Ainsi, la conservation ciblée des habitats est essentielle. À la différence de la protection des habitats à large échelle, les mesures de conservation des espèces

sont ciblées sur une seule ou quelques espèces d'oiseaux prioritaires présentes dans un endroit donné.

Ainsi, l'ASPO/BirdLife Suisse, ses associations cantonales et ses sections dans la région bâloise, dans le canton de Zurich et au Farnsberg BL revalorisent entièrement l'habitat « vergers haute-tige » pour certaines espèces menacées. La revalorisation implique aussi bien la préservation des arbres qu'une exploitation adaptée et une stratégie pour la conservation des vergers sur le long terme. Une revalorisation de l'habitat est également urgente pour certains habitants des forêts. Les espèces particulièrement concernées sont le Grand Tétrás, le Pic mar et l'Engoulevent d'Europe. En matière d'habitat, chacune de ces espèces a des exigences particulières que les mesures générales de protection des habitats ne peuvent pas remplir.

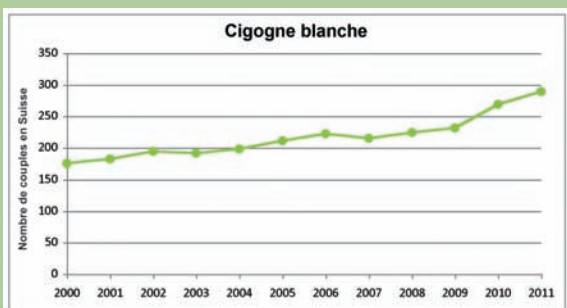
Les plans d'action nationaux amplifient la portée du programme

Mettre en pratique la protection de la nature est en premier lieu du ressort des cantons. Certains développent eux-mêmes des programmes de conservation pour quelques-unes des 50 espèces prioritaires, d'autres participent aux projets de l'ASPO/BirdLife Suisse et de la Station ornithologique. Les premiers plans d'action officiels dans le domaine de la biodiversité,

À gauche : spécialiste des forêts riches en gros chênes et en bois mort, le Pic mar bénéficie de mesures concrètes telles que de favoriser les chênes.
À droite : la Sterne pierregarin dépend de plateformes artificielles pour se reproduire en Suisse. (Photos : ASPO/BirdLife Suisse)

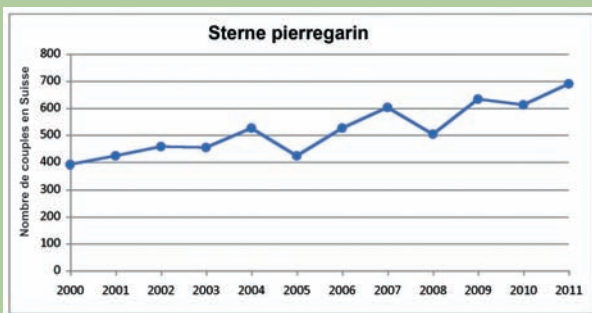


Développements d'effectifs positifs



La Cigogne blanche vit dans les marais et les zones agricoles et affectionne en particulier les prairies humides et les pâturages extensifs. Elle construit son nid sur des bâtiments et des arbres isolés, de préférence à proximité de son terrain de chasse. Aux alentours de 1900, on comptait environ 140 couples en Suisse. En déclin continu, la Cigogne blanche finit par disparaître de Suisse en 1948. En même temps, M. Bloesch initiait un projet de réintroduction à Altreu SO.

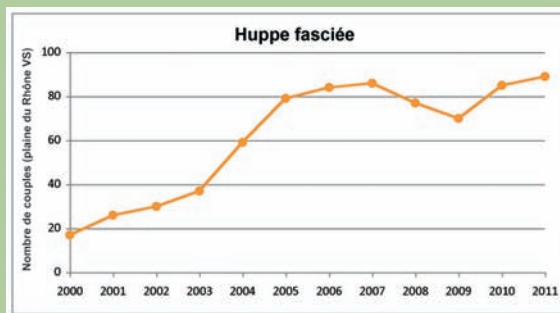
Grâce à un projet de conservation, les effectifs de la cigogne sont depuis en hausse continue, et atteignaient, en 2011, le nombre record de 289 couples. L'aire de nidification initiale, en-dessous de 600 m, est en grande partie reconquise. La Cigogne blanche bénéficie de la création de prairies humides qui améliorent l'offre en nourriture. Elle a aussi besoin de suffisamment de sites où construire son nid, par exemple sur des bâtiments ou des arbres, ainsi que du matériel de qualité pour la construction du nid (par ex. branches de coupes de vergers). La sécurisation des lignes à haute tension est une mesure importante pour éviter les électrocutions mortelles.



La Sterne pierregarin niche sur les bancs de galets et de sable entourés d'eau et ainsi hors de portée des prédateurs terrestres. D'un vol gracieux, elle scrute les petits poissons, les crustacés et les larves d'insectes à la surface de l'eau avant de capturer d'un plongeon en piqué.

Au début du siècle dernier, on recensait plus de 30 colonies de Sterne pierregarin en Suisse. L'espèce nichait sur les cours d'eau naturels et aux embouchures dans certains lacs du Plateau. Les effectifs de cette sterne diminuèrent fortement à la suite de la correction des eaux et, en 1952, ne se résumaient alors plus qu'à une seule colonie au Fanel BE. À partir de cette année-là, la colonie resta stable grâce à l'installation d'une plateforme. À la fin des années 1950, les premières colonisations d'îlots de nidification eurent lieu au barrage de Klingnau AG et vers Nuolen SZ. La

création de sites de nidification pour la Sterne pierregarin représente un des premiers programmes de conservation des espèces de Suisse. D'autres colonies s'installèrent sur de nouveaux radeaux et plateformes sur le lac de Zurich et dans les régions des lacs Léman et de Constance à la fin des années 1980. Ces vingt dernières années, de nouveaux sites de nidification à Rapperswil SG, au Greifensee ZH, Pfäffikersee ZH et au lac de Morat FR/VD ainsi qu'à la Pointe-à-la-Bise GE furent colonisés. La colonie du Fanel BE resta la plus grande du pays jusqu'à la fin des années 1990. Depuis lors, elle s'est délocalisée en partie vers Cheseaux-Noréaz VD et plus tard vers Vaumarcus NE. Récemment, l'effectif suisse atteint de nouveau presque 700 couples, répartis sur 20 colonies. En Suisse, la Sterne pierregarin ne niche aujourd'hui presque plus que sur des sites artificiels. L'entretien de ceux-ci est essentiel, y compris en limitant le développement de la végétation. La protection des colonies contre les dérangements fait également partie des mesures les plus importantes pour la conservation de la Sterne pierregarin.



La Huppe fasciée est une nicheuse des paysages secs, chauds, ouverts et riches en structures. À la recherche de nourriture sur les surfaces riches en gros insectes, à végétation clairsemée ou rase et à sols tendres, la huppe a une prédilection pour les courtilières, les vers blancs et les chenilles. Les trous de pics, les arbres creux, les niches dans les constructions et dans les murs ainsi que les nichoirs lui servent de cavités de nidification.

Jusqu'aux années 1960, la huppe était un nicheur répandu à basse altitude dans toute la Suisse. Le fort déclin des effectifs qui s'en suivit, jusqu'à la fin des années 1990, fut avant tout provoqué par la raréfaction de sa nourriture et par une pénurie de cavités pour sa nidification. Le gros des effectifs se concentre aujourd'hui dans la vallée du Rhône en Valais et dans les cantons du Tessin, Vaud et Grisons. Depuis peu, des nidifications isolées ont à nouveau lieu sur le Plateau et dans le Jura, d'où l'espèce avait pratiquement disparu pendant des années. L'effectif nicheur de la huppe est actuellement estimé à 220 couples en Suisse.

En Valais, le succès de reproduction des huppées fut longtemps réduit en raison de longs vols – très coûteux – pour alimenter les jeunes. En effet, les parents devaient faire des allers-retours entre la plaine, riche en nourriture, et les coteaux où se trouvaient les cavités de nidification. Le succès de reproduction de la huppe et donc ses effectifs ont augmenté avec l'installation de nichoirs dans les zones riches en nourriture. Depuis, des mesures de conservation pour cette espèce sont mises en place dans toutes les régions à huppe de Suisse.

pour le Grand Tétrás et pour le Pic mar, furent publiés en 2008, en collaboration avec l'OFEV, dans le cadre de notre programme. En 2010, suivirent les plans d'action pour le Chevalier guignette, la Huppe fasciée et la Cigogne blanche. Le plan d'action « Chevêche d'Athéna » paraîtra en 2013. Ces ouvrages mettent à disposition d'importants éléments, sur la base desquels la Confédération et les cantons peuvent conclure des accords concernant des mesures de conservations concrètes. Les plans d'action sont donc un instrument susceptible de motiver les cantons à agir de leur propre chef pour la conservation des espèces. Les cantons comptent volontiers sur les conseils des deux institutions, et les projets sont souvent exécutés en commun.

Partenariats de grande importance

La conservation des espèces fait partie intégrante du travail de beaucoup de cantons. Ces cantons ont, sur la base des concepts nationaux, développé leurs propres priorités cantonales. Les cantons du Valais et du Tessin ont réalisé des concepts cantonaux de sauvegarde des espèces en collaboration avec la Station ornithologique et l'ASPO/BirdLife Suisse. D'autres cantons publient des plans d'action et des directives pour la conservation de certaines espèces. Là où la Confédération et les cantons ne peuvent pas mettre les fonds nécessaires à disposition, le soutien généreux de différentes fondations joue un rôle important et contribue à ce que la biodiversité en Suisse ne se porte pas encore plus mal. À moyen terme, la Confédération et les cantons ont pour rôle de financer suffisamment la conservation de la biodiversité.

En plus des pouvoirs publics, qui se doivent d'assurer leur mission légale de protection de la nature, s'engage un nombre élevé de bénévoles passionnés et compétents. L'ASPO/BirdLife Suisse et la Station ornithologique suisse peuvent compter sur de larges réseaux de bénévoles actifs. Ceux-ci montrent

que l'ornithologie de terrain et la propulsion à s'engager pour la protection de la nature sont bien ancrées dans la population, et qu'elles jouent un rôle central dans la protection des oiseaux et de la nature en général. Les spécialistes d'autres groupes d'espèces étant souvent aussi ornithologues de terrain, des synergies entre divers domaines peuvent facilement être créées et mises à profit.

Perspectives 2020

Dans le domaine de la conservation des espèces, les succès se font souvent attendre. Il est donc crucial de pouvoir soutenir les programmes en cours sur le long terme. De surcroît, de nouveaux projets doivent encore voir le jour pour les espèces prioritaires pour lesquelles des mesures concrètes n'ont pas encore été entreprises.

Les problèmes auxquels les oiseaux sont exposés n'ont pas diminué. Au contraire, des espèces autrefois communes et répandues telles l'Alouette des champs ou l'Hirondelle de fenêtre durent intégrer le programme de conservation des oiseaux en Suisse. À d'autres, telle la Bécassine des marais ou le Courlis cendré, la Suisse n'a pratiquement plus d'habitats adéquats à offrir. La pression exercée sur de nombreuses espèces menacées et sur leurs habitats ne faiblit pas. Les changements climatiques vont aggraver la situation pour le Lagopède alpin, le Merle à plastron et d'autres espèces alpines. La Stratégie Biodiversité Suisse, acceptée par le Conseil fédéral en avril 2012, a pour but, entre autres, d'améliorer la situation des EPN et d'éviter, si possible, l'extinction des espèces menacées.

Il ne reste plus beaucoup de temps jusqu'en 2020. L'important est que toutes les parties prennent au sérieux leur part de responsabilité dans la conservation de la biodiversité, et que cela aboutisse rapidement à des mesures concrètes. Un développement positif de la nature et des

espèces d'oiseaux menacées ne peut être atteint que de cette manière.

Un grand merci à tous les participants

Tous les acquis du programme de conservation des oiseaux en Suisse n'ont été possibles que grâce au généreux et continu soutien de l'OFEV, des cantons et de nombreuses fondations, sans oublier le travail intensif d'un grand nombre de bénévoles. Nous adressons ici à chacun nos plus chaleureux remerciements.

Raffael Ayé, Reto Spaar, Ueli Rehsteiner

raffael.aye@birdlife.ch

reto.spaar@vogelwarte.ch

ueli.rehsteiner@bnm.gr

Le Tarier des prés est favorisé avec succès dans plusieurs régions de Suisse. Il profite de la fauche tardive de grandes surfaces de prairie. (Photo: ASPO/BirdLife Suisse)



Conservation de la Perdrix grise à Genève en 2008–2012

Le projet de conservation de la Perdrix grise a pris un nouvel élan en 2008, sous l'impulsion de la Station ornithologique suisse de Sempach, en collaboration avec le canton de Genève et l'Office fédéral de l'environnement (OFEV). Quelle est la situation actuelle ?

Des habitats de qualité

La Champagne genevoise est aujourd'hui une des régions de Suisse les plus attractives pour les oiseaux nicheurs des cultures ouvertes, tels que la Fauvette grise, le Bruant proyer ou la Caille des blés. De nouveaux habitats y ont été créés depuis 1991, en collaboration étroite avec les autorités cantonales et les agriculteurs. Le coup d'envoi de cette « success story » : un mandat de l'OFEV à la Station ornithologique suisse en vue de conserver la Perdrix grise. Sur plusieurs kilomètres carrés, la région a été revalorisée écologiquement par la mise en place de nombreuses structures favorables aux perdrix, telles que jachères et haies basses. Pour la Perdrix grise, ces mesures sont cepen-

dant arrivées trop tard : l'effectif s'était réduit à 2 couples en 2002.

La consolidation des effectifs du Klettgau schaffhousois, grâce à des lâchers, nous a encouragé à utiliser cette méthode en Champagne genevoise. De 2004 à 2007, une centaine de Perdrix grises ont été lâchées chaque année. L'effectif atteignait 32 couples en 2006. Après le faible succès de reproduction de l'année suivante, on ne comptait plus que 23 individus en janvier 2008, nouveau minimum.

Les effectifs d'oiseaux fluctuent naturellement, et les grandes populations peuvent surmonter des pertes en quelques années. Par contre, pour les petites populations, le risque de ne pas pouvoir se remettre d'un tel évé-

nement – et finalement de disparaître – est bien plus important.

La phase de projet 2008-2012

Tel était le point de départ, en 2008, d'une nouvelle phase du projet avec comme objectif d'atteindre un effectif hivernal de 200 individus d'ici à 2012, ce qui correspond à une densité de plus de 3 couples nicheurs au km². Cet effectif plus grand devait mieux surmonter des événements tels que des hivers rudes. De plus, on s'attend à moins de pertes lors de la recherche des partenaires en début d'année, grâce à une plus grande densité de population. De 2008 à 2011, il était prévu de lâcher de nombreuses familles – appelées « compagnies » – chaque automne.

Elevage des compagnies d'automne

Afin de bénéficier des capacités suffisantes, un élevage a dû être construit par la Station ornithologique à Sem-

Les dernières Perdrix grises de Suisse vivent dans la Champagne genevoise. (Photo: M. Jenny)





Carte des localisations des 887 Perdrix grises lâchées et suivies par télémétrie entre octobre 2008 et septembre 2011 (n=1680 localisations, sans les individus trouvés morts). La carte montre 95 % de toutes les localisations. En vert, les quatre sous-populations rassemblant 90 % des localisations et, en orange, les liaisons entre les zones, attestées par suivi télémétrique. (Source: Station ornithologique suisse)

pach en 2008. Des œufs de Perdrix grise ont été importés d'Angleterre et de France et mis en incubateurs. Des poussins d'un jour ont en plus été importés de France. Tous provenaient d'élevages. Dès l'éclosion, les poussins ont été répartis en groupes, restant ensemble jusqu'au lâcher. Après leurs quatre premières semaines, passées à l'intérieur, bien au chaud, chaque groupe a été déplacé dans une volière extérieure où il retrouvait un couple de Perdrix grises adultes. Afin de préparer ces familles à leur vie en liberté, les volières étaient enherbées et munies de couverts naturels et de places pour les bains de sable. A l'âge de 17 semaines, les compagnies ont été transportées à Genève et placées dans des volières de lâchers. Après une nuit de repos, les volières ont été ouvertes à distance, sans dérangement, et les perdrix ont pu prendre tranquillement leur liberté.

De 2008 à 2011, en moyenne 590 perdrix ont été lâchées chaque année. En plus des lâchers de compagnies d'automne, des poussins ont été donnés à des parents adoptifs n'ayant pas de jeunes ; les 108 derniers poussins ont été lâchés auprès de 10 couples en 2012. Toutes les perdrix lâchées

étaient reconnaissables individuellement au moyen de bagues de couleur, et une partie a été suivie par radiotélémétrie. L'effectif a ainsi pu être suivi précisément grâce à ces marquages, et recensé à deux périodes de l'année : effectif hivernal en décembre/janvier et effectif nicheur en avril/mai.

Résultats et perspectives

Dès l'hiver suivant les premiers lâchers de compagnies d'automne, quatre sous-populations interconnectées se sont établies en Champagne genevoise, réparties sur environ 15 km². En hiver 2011/12, l'objectif a été atteint, avec plus de 250 individus. L'effectif nicheur a constamment augmenté depuis 2008. Un nouveau maximum a été atteint avec environ 60

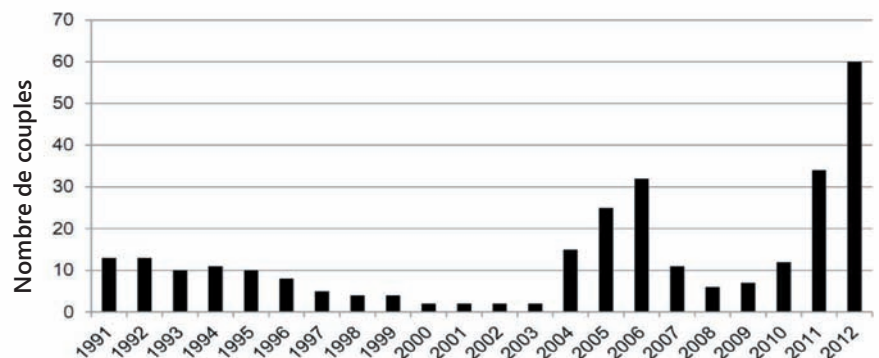
couples en avril 2012. Depuis, l'effectif a baissé, ce qui était prévisible sans nouveaux lâchers d'automne. Début 2013, environ 100 perdrix étaient présentes, dont environ un tiers issu des reproductions de l'année précédente.

Nos premières analyses montrent que les perdrix nées dans la nature à Genève survivent mieux et ont un succès de reproduction plus élevé que celles qui ont été lâchées. Mais comment évoluera la population de Perdrix grises sans nouveaux lâchers ? Plusieurs facteurs entrent en jeu. A part la survie, qui semble bonne à Genève en comparaison avec d'autres populations, le succès de reproduction sera décisif. C'est pourquoi, nous allons poursuivre notre collaboration avec les agriculteurs et le canton pour améliorer la qualité des habitats, en particulier la structure de la végétation des jachères. En effet, les perdrix privilégient ces dernières pour se reproduire. Cette situation réjouissante nous incite à penser que la Perdrix grise pourra se maintenir à l'avenir en Champagne genevoise.

Michael Lanz, Jérôme Duplain, Gottlieb Dändliker

michael.lanz@vogelwarte.ch
jerome.duplain@vogelwarte.ch
gottlieb.dandliker@etat.ge.ch

Evolution de l'effectif nicheur de la Perdrix grise en Champagne genevoise de 1991 à 2012.



Protection des Hirondelles de rivage dans les gravières

Les colonies existantes d'Hirondelle de rivage devraient être sauvegardées dans les gravières. Mais, parfois, il est nécessaire d'offrir des sites de nidification de remplacement. Pour ce cas de figure, une solution prometteuse existe enfin.

Pour se reproduire, les Hirondelles de rivage ont besoin de falaises qui ne doivent être ni exploitées ni même dérangées. Quelques cantons ont ainsi mis en place une étroite collaboration avec les exploitants de gravières. Mais, dans certains cas, les conditions favorables ne peuvent plus être respectées, par exemple, (1) si une gravière arrive en fin d'exploitation, (2) si une gravière ne possède plus aucun amas sablonneux, ou si (3), pour des raisons particulières liées aux contraintes d'exploitation, il devient nécessaire de toucher au site des hirondelles en période de reproduction.

Essais avec des parois artificielles

Pour ces raisons, des essais de parois artificielles ont été faits depuis des

décennies. Il faut souligner le fait que, en première priorité, l'on se doit de conserver et gérer convenablement les sites occupés par l'Hirondelle de rivage dans les gravières existantes. En tant que mesure de remplacement, les parois artificielles ne sont à envisager que dans les cas précis cités ci-dessus. Bien sûr, elles peuvent aussi être employées pour favoriser de nouvelles colonies.

Des essais avec plusieurs types de matériaux artificiels ont eu lieu depuis plus de 40 ans, mais ils sont restés sans succès jusqu'en 2010 en Suisse. Depuis, des projets fructueux ont enfin été réalisés chez nous, sous forme de remblais sablonneux. Il faudra quelques années pour confirmer si cette méthode prometteuse favorise

la colonisation par les Hirondelles de rivage à long terme.

Les colonies d'Hirondelle de rivage

L'Hirondelle de rivage se reproduit en colonies d'une dizaine à plusieurs centaines de couples, dans des falaises verticales, dépourvues de végétation et d'une hauteur d'au moins 3 mètres. Sur ces sites, les nids sont protégés des prédateurs. Comme les falaises sablonneuses s'érodent en quelques mois déjà, leur pente se réduisant, un rafraîchissement annuel est nécessaire pour garantir la verticalité. Quand l'Hirondelle de rivage niche dans les zones d'érosion le long des cours d'eau libres de divaguer, c'est le courant qui assure ce travail. Maintenant, dans les gravières, les engins d'excavation ont pris le relais. La reproduction de l'Hirondelle de rivage s'étend de mi-avril à fin août. Les trous de 60–70 cm de profondeur sont creusés dans des horizons sablonneux assez meubles pour être travaillés, mais suffisam-

À gauche : le remblai zurichois occupé en 2013. À droite : une partie de la paroi de reproduction. (Photos : ASPO/BirdLife Suisse)



ment résistants pour éviter l'écroulement. Toutes ces conditions doivent être respectées pour chaque colonie.

Collaboration avec l'industrie des graviers

Les exploitants de gravières ont généralement intérêt à conserver les falaises à Hironnelle de rivage en période de reproduction et à les réaménager entre septembre et mars. Ainsi, d'une part la reproduction n'est pas dérangée, et, de l'autre, des falaises favorables sont disponibles chaque année. En 2008, la fondation Landschaft und Kies, l'Association Suisse de l'industrie des Graviers et du Béton, l'Association Suisse pour la Protection des Oiseaux ASPO/BirdLife Suisse et la Station ornithologique de Sempach ont publié ensemble un mémento sur la conservation de l'Hironnelle de rivage en Suisse (circulaire 11, en allemand). Ce document propose des conseils pratiques pour la gestion de colonies dans des zones d'exploitation ainsi que pour la mise en place de parois artificielles. Divers modèles de parois y sont présentés, sur la base d'expériences d'Autriche et de Grande Bretagne.

Ces modèles avaient beau être efficaces dans ces pays – des milliers d'Hirondelles de rivage nichant dans de telles constructions – ils restaient inoccupés en Suisse, pour des raisons inexplicables.

Les premières parois artificielles de Suisse, sur la Glatt à Hochfelden (ZH) et sur l'Aar à Schwarzhäusern (BE), ont été érigées il y a plus de 40 ans. Jamais une Hironnelle de rivage n'y a niché. Ensuite, des parois ont été érigées avec des nids préformés, comme à La Saugue VD. Ce type de paroi fonctionne à l'étranger, comme dans le London Wetland Centre, ou en Bavière, mais pas en Suisse. Finalement, on a construit des parois en bois ou béton perforées et comblées de sable sur l'arrière. Le succès ne fut toujours pas de la partie.



Une Hironnelle de rivage devant son trou. (Photo: S. Wassmer)

Nouvelle forme de remblai sablonneux

La percée est finalement arrivée dans la vallée de la Reuss AG, où un remblai sablonneux dégagé a été érigé par l'entrepreneur Ueli Müller en 2011. Ce remblai de 15 m sur 20 m et de 4 m de haut a été occupé d'emblée. Les deux premières années, bien plus de 100 couples ont niché sur ce site. Ce succès a incité l'association Hot Spots et Ueli Müller à lancer un deuxième essai en 2012 dans le Zürcher Unterland, en collaboration avec l'ASPO/BirdLife Suisse et BirdLife Aargau. Ce remblai a été colonisé en quelques jours, et 140 couples y ont niché la première année. En 2013, l'association Hot Spots a fait installer un remblai dans le Fricktal avec le soutien de plusieurs associations de la famille de BirdLife.

La nouveauté de ces remblais réside dans la conservation de la dynamique. Contrairement à bien des essais antérieurs, les remblais vivent avec la dynamique : la paroi doit y être rafraîchie chaque année. Le sable est alors récupéré et déposé sur l'arrière du remblai qui se décale avec le temps. Dans ces remblais, plusieurs éléments sont déterminants pour un bon fonctionnement : la composition du sable et la mise en place du tas. Il faut employer le bon sable, ou le bon mélange, et compacter le tas mécaniquement et en l'arrosant à plusieurs

reprises. En 2013, tous les trois remblais étaient occupés.

Il semble bien que cette méthode soit prometteuse pour la conservation de l'Hironnelle de rivage. Ces prochaines années, nous verrons comment les sites évoluent, comment le sable récupéré et déposé sur l'arrière se stabilise et s'il est adapté pour les futurs rafraîchissements des parois.

En 2012, le canton de Genève a aussi été récompensé par la colonisation d'une paroi mise en place par le service de la faune et de la pêche le long du Rhône. Il ne s'agit pas d'un remblai, mais d'un aménagement sur une berge. Cette année, par contre, le site n'était pas encore occupé à la clôture de rédaction.

Si les premiers résultats positifs de reproduction des Hirondelles de rivage en sites artificiels sont désormais acquis, des expériences supplémentaires sont nécessaires. Et comme déjà mentionné, la conservation des colonies dans les gravières existantes doit rester prioritaire.

Les auteurs sont à disposition pour tout renseignement au sujet de ces aménagements.

Werner Müller, Françoise Schmit, Hansruedi Schudel

werner.mueller@birdlife.ch

francoise.schmit@naturschutzbuero.ch

h.schudel@naturschutzbuero.ch

La liste rouge et les espèces prioritaires

La liste rouge des oiseaux nicheurs, celle des espèces prioritaires au niveau national et celle des espèces prioritaires pour une conservation ciblée sont des outils essentiels dans le programme de conservation des oiseaux de la Station ornithologique suisse, de l'ASPO/BirdLife Suisse et de l'Office fédéral de l'environnement OFEV.

En 2010, sur mandat de l'OFEV, la Station ornithologique suisse a révisé la liste rouge des oiseaux nicheurs menacés. La liste rouge détermine la probabilité d'extinction d'une espèce en faisant usage de critères aussi objectifs que possible. Plus la taille d'une population ou l'aire de répartition sont réduites et plus elles décroissent rapidement, plus le risque d'extinction de l'espèce, c'est-à-dire sa disparition de Suisse, est élevé. Afin d'assurer une comparabilité avec la liste rouge précédente, les critères de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), uniformes au niveau international, furent également appliqués pour la révision de la liste rouge 2010.

Les effectifs du Milan royal augmentent en Suisse, mais diminuent dans beaucoup d'autres régions d'Europe. La responsabilité de la Suisse envers cette espèce est grande, c'est pourquoi ce rapace est prioritaire au niveau national. (Photo: M. Schäf)

La liste rouge indique la probabilité d'extinction

La liste rouge n'est aujourd'hui certes pas plus longue, mais la situation s'est tout de même dégradée. La proportion des espèces sur la liste rouge, environ 40 %, n'a pas changé, mais celle des espèces « potentiellement menacées » est en hausse : de 12 % à 16 %. 42 espèces ont changé de catégorie. Pour presque toutes celles déplacées dans une catégorie de menace plus haute, à l'exemple du Grèbe castagneux et du Bruant des roseaux, la raison de ce changement est le déclin des effectifs. Ceux du Lagopède alpin et de l'Hirondelle de fenêtre déclinent, mais moins fortement. Ces deux espèces sont

aujourd'hui « potentiellement menacées ». Au sein de la liste, d'autres changements de catégorie vers le haut sont également préoccupants : le Vanneau huppé et le Bruant ortolan sont « au bord de l'extinction », le Petit gravelot et le Grand-duc d'Europe « en danger », et la Pie-grièche grise est officiellement éteinte en Suisse.

Les raisons pour lesquelles certaines espèces ont été reclassées dans une catégorie plus basse sont plus variées. Le fait que le Gypaète barbu ne soit plus considéré comme « éteint » en Suisse grâce au programme de réintroduction est une bonne nouvelle. Le Goéland leucopnée et le Corbeau freux ont aussi été déclassés: ils sont en pleine expansion. Il y a dix ans, ils étaient encore considérés comme potentiellement menacés à cause de leurs effectifs modestes.

Le développement positif des effectifs de la Bergeronnette printanière et de la Locustelle tachetée leur a permis de passer de la catégorie « vulnérable » à celle de « potentiellement menacé ». La Gélinoite des bois, le Pic mar (de « vulnérable » à « potentiellement menacé »), le Petit-duc scops, la Che-



vêche d'Athéna et la Huppe fasciée ont aussi été reclassés dans des catégories inférieures.

La liste rouge ne détermine que le risque d'extinction. Lorsque la tendance négative d'un effectif s'atténue ou lorsqu'elle se redresse un peu, les critères de l'UICN conduisent alors rapidement au reclassement d'une espèce dans une catégorie plus basse, même si ses effectifs sont encore à un niveau très bas. Le risque d'extinction baisse bel et bien, mais cela démontre que la liste rouge ne doit pas être la seule base de priorisation dans les décisions pour la protection de la nature.

Espèces prioritaires au niveau national

Les espèces prioritaires au niveau national (EPN) entrent par exemple en jeu lorsque la valeur ornithologique d'un site doit être évaluée. Ce concept prend d'une part en compte les espèces menacées et potentiellement menacées, sans toutefois considérer celles qui ont toujours eu peu de couples nicheurs chez nous et qui sont sur la liste rouge pour cette raison. D'autre part, les EPN sont des espèces pour lesquelles la Suisse porte une responsabilité particulière dans une perspective internationale. Ces espèces ont une proportion d'effectifs suisses nettement plus grande que la proportion de surface du pays, tel le Milan royal, la Chouette de Tengmalm, le Pic tridactyle ou l'Accenteur alpin.

Le concept de détermination de ces espèces prioritaires a été développé il y a dix ans par l'ASPO/BirdLife Suisse et la Station ornithologique. Depuis, la Confédération a mis en place un système similaire pour toutes les espèces. Avec aujourd'hui 118 espèces contre 120 jusqu'alors, le nombre des espèces d'oiseaux prioritaires au niveau national n'a pas beaucoup changé. Les EPN devraient être prises en compte lorsqu'il s'agit de fixer des priorités dans la protection de la nature ou d'évaluer des sites.



Le Merle à plastron est sur les trois listes: il est prioritaire au niveau national car 18% des Merles à plastron européens vivent en Suisse. Ses effectifs en déclin expliquent la présence de l'espèce sur la liste rouge (vulnérable VU). L'espèce a aussi besoin de mesures ciblées: elle figure donc sur la liste des espèces prioritaires pour une conservation ciblée. (Photo: R. Aeschlimann)

Espèces prioritaires pour une conservation ciblée

Toutes les EPN ne nécessitent pas un programme de conservation. Idéalement, la protection de la nature devrait toucher tout le paysage (protection des habitats) et les zones prioritaires (protection des sites) de façon à ce que toutes les EPN en profitent. Ce n'est pourtant pas le cas. Une conservation spécifique et complémentaire, pour 50 espèces prioritaires pour une conservation ciblée, est donc nécessaire! En Suisse, d'importantes lacunes restent encore à combler dans les domaines de la protection des habitats et des sites.

Depuis 2002, six espèces purent quitter leur statut de prioritaire pour une conservation ciblée, dont le Hibou moyen-duc et le Rossignol philomèle. Mais six nouvelles espèces, dont l'Alouette des champs, durent joindre cette liste. Il y a dix ans, nous étions partis du principe que les mesures de protection de l'habitat suffisent à favoriser cette espèce. Le déclin continu des effectifs prouva le contraire. Une

autre nouvelle venue dans ce groupe est l'Hirondelle de fenêtre.

Le programme de conservation des oiseaux en Suisse, coordonné par l'ASPO/BirdLife Suisse et la Station ornithologique suisse et soutenu par l'OFEV, a malheureusement encore du pain sur la planche.

Les objectifs mondiaux de biodiversité 2020, pour lesquels la Suisse s'est légalement engagée, stipulent que l'extinction des espèces menacées doit être stoppée et que leur statut de conservation doit être amélioré. La Suisse n'atteindra pas ces objectifs sans efforts supplémentaires. L'ASPO/BirdLife Suisse et la Station ornithologique prêtent volontiers assistance pour ce qui concerne les oiseaux, mais l'accomplissement de ces objectifs reste de la responsabilité de la Confédération et des cantons.

Verena Keller, Raffael Ayé

verena.keller@vogelwarte.ch
raffael.aye@birdlife.ch

News

La promotion des chênes favorise le Pic mar

Le plan d'action Pic mar Suisse encourage le recensement des effectifs du Pic mar et la gestion appropriée des chênaies en tant que mesure de conservation. Des comptages coordonnés ont été réalisés en 2012 dans les cantons de BE, BL, BS, SO et ZH. Ils ont été organisés et réalisés bénévolement par divers partenaires, entre autres : ASPO/BirdLife Suisse et ses sections cantonales, Ornithologische Gesellschaft Basel, Orniplan AG et Station ornithologique suisse.

Les effectifs sont estimés à 455–610 couples entre les cantons de BL, BS, SO et le nord-ouest du canton de BE. Dans le canton de ZH, 381 territoires ont été trouvés. La progression des effectifs est très marquée. Elle s'explique principalement par la promotion des chênes, l'augmentation des volumes de bois mort et une bonne offre en nourriture liée à des facteurs climatiques favorables. La promotion des chênes porte donc ses fruits. Dans les deux régions citées, le Pic mar colonise depuis quelques années des forêts où les chênes sont peu abondants – probablement en raison des densités d'effectif accrues.

Ces informations ont été mises à disposition des cantons concernés par le biais de deux publications dans le fascicule de juin 2013 de Der ornithologische Beobachter : www.ala-schweiz.ch.

Bécasse des bois dans le canton d'Argovie : tous les points d'écoute des années 2010 à 2012 ainsi que le nombre de mâles chanteurs.
(Source : Milan 4/2012)

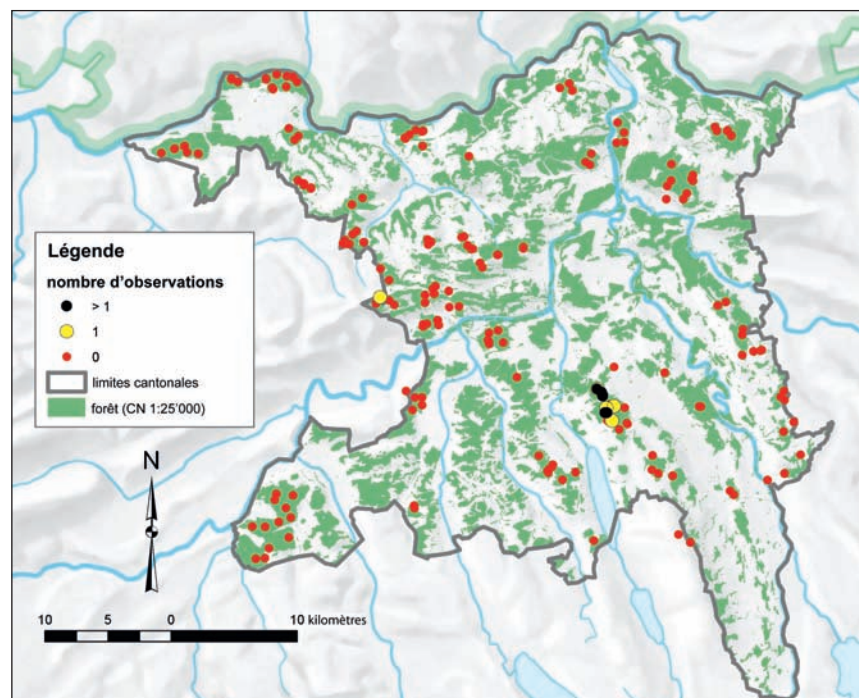
Recensement des Bécasses des bois dans le canton d'Argovie 2010–2012 : bilan

En 2010, BirdLife Aargau a lancé un projet pour documenter la répartition de la Bécasse des bois en période de reproduction dans le canton d'Argovie. Les membres de l'association ont été informés du projet et leur collaboration a été sollicitée. Le service cantonal de la chasse et de la pêche a fait de même avec les sociétés de chasse.

En 2010, sur un total de 88 soirées d'écoutes, 14 ont été fructueuses, presque toutes situées dans un seul massif forestier du Plateau. L'année suivante, les recherches ont été intensifiées. Le service cantonal de la chasse et de la pêche a inventorié les jeunes peuplements et forêts sinistrées suites à des tempêtes au moyen de photos aériennes. Sur cette base, il a proposé 93 sites d'observation à travers tout le canton. Des bénévoles ont

ensuite effectué 152 soirées d'écoute, mais seules 4 d'entre elles ont été fructueuses, toutes dans les mêmes forêts qu'en 2010. En raison du printemps 2011 exceptionnellement chaud et sec, il a été décidé de prolonger le projet d'une année. Mais, en 2012, aucune Bécasse n'a été notée malgré 68 soirées d'écoute !

Au lancement du projet, on suspectait déjà que la Bécasse était un nicheur rare, en particulier dans les forêts de basse altitude du Plateau. Par contre, la quasi-absence d'observations aux abords du Rhin et dans les hauteurs jurassiennes est une mauvaise surprise. Pour plus d'informations : www.birdlife-ag.ch.



Liste rouge des oiseaux nicheurs

Tadorne de Belon
 Canard chipeau
 Sarcelle d'hiver
 Sarcelle d'été
 Canard souchet
 Fuligule milouin
 Fuligule morillon
 Eider à duvet
 Garrot à oeil d'or
 Harle huppé
 Harle bièvre
 Grand Tétrás
 Perdrix rouge
 Perdrix grise
 Grèbe castagneux
 Grèbe à cou noir
 Blongios nain
 Bihoreau gris
 Héron pourpré
 Cigogne blanche
 Gypaète barbu
 Busard des roseaux
 Busard cendré
 Aigle royal
 Balbuzard pêcheur
 Marouette ponctuée
 Marouette poussin
 Marouette de Baillon
 Râle des genêts
 Petit Gravelot
 Vanneau huppé
 Bécassine des marais
 Bécasse des bois
 Courlis cendré
 Chevalier gambette
 Chevalier guignette
 Mouette mélanocéphale
 Mouette rieuse
 Goéland cendré
 Petit-duc scops
 Grand-duc d'Europe
 Chevêche d'Athéna
 Engoulevent d'Europe
 Martinet pâle
 Martin-pêcheur d'Europe
 Guêpier d'Europe
 Huppe fasciée
 Pic cendré
 Pic à dos blanc
 Cochevis huppé
 Alouette lulu
 Hirondelle de rivage
 Pipit rousseline
 Pipit farlouse
 Gorgebleue à miroir
 Tarier des prés
 Monticole bleu
 Merle à plastron
 Grive litorne
 Bouscarle de Cetti
 Lusciniole à moustaches
 Hypolaïs ictérine
 Fauvette épervière
 Fauvette orphée

Espèces prioritaires au niveau national

(V: prioritaires en tant que visiteurs)

Canard chipeau V
 Canard colvert V
 Nette rousse
 Fuligule milouin V
 Fuligule morillon
 Harle bièvre
 Gélinoite des bois
 Lagopède alpin
 Tétrás lyre
 Grand Tétrás
 Perdrix bartavelle
 Perdrix rouge
 Perdrix grise
 Grèbe castagneux
 Grèbe huppé
 Grèbe à cou noir V
 Grand Cormoran V
 Blongios nain
 Héron pourpré
 Cigogne blanche
 Bondrée apivore
 Milan noir
 Milan royal
 Gypaète barbu
 Autour des palombes
 Epervier d'Europe
 Buse variable
 Aigle royal
 Balbuzard pêcheur
 Faucon crécerelle
 Faucon hobereau
 Faucon pèlerin
 Râle des genêts
 Foulque macroule V
 Petit Gravelot
 Vanneau huppé
 Bécassine des marais
 Bécasse des bois
 Courlis cendré
 Chevalier gambette
 Chevalier guignette
 Mouette rieuse
 Sterne pierregarin
 Tourterelle des bois
 Coucou gris
 Effraie des clochers
 Petit-duc scops
 Grand-duc d'Europe
 Chevêchette d'Europe
 Chevêche d'Athéna
 Hibou moyen-duc
 Chouette de Tengmalm
 Engoulevent d'Europe
 Martinet à ventre blanc
 Martinet noir
 Martin-pêcheur d'Europe
 Huppe fasciée
 Torcol fourmilier
 Pic cendré
 Pic mar
 Pic tridactyle
 Cochevis huppé
 Alouette lulu
 Alouette des champs

Hirondelle de rivage
 Hirondelle de rochers
 Hirondelle de fenêtre
 Pipit farlouse
 Pipit spioncelle
 Bergeronnette printanière
 Cincle plongeur
 Accenteur alpin
 Rossignol philomèle
 Rougequeue noir
 Rougequeue à front blanc
 Tarier des prés
 Tarier pâte
 Monticole de roche
 Monticole bleu
 Merle à plastron
 Grive litorne
 Grive draine
 Locustelle tachetée
 Locustelle luscinioïde
 Rousserolle turdoïde
 Hypolaïs ictérine
 Hypolaïs polyglotte
 Fauvette des jardins
 Fauvette grisette
 Pouillot siffleur
 Pouillot fitis
 Roitelet huppé
 Roitelet à triple bandeau
 Gobemouche à collier
 Panure à moustaches
 Mésange nonnette
 Mésange huppée
 Mésange noire
 Tichodrome échelette
 Grimpeur des bois
 Pie-grièche à poitrine rose
 Pie-grièche grise
 Pie-grièche à tête rousse
 Cassenoix moucheté
 Chocard à bec jaune
 Crave à bec rouge
 Choucas des tours
 Corneille noire/mantelée
 Niverolle alpine
 Pinson du Nord V
 Venturon montagnard
 Linotte mélodieuse
 Bec-croisé des sapins
 Bouvreuil pivoine
 Bruant zizi
 Bruant ortolan
 Bruant des roseaux
 Bruant proyer

Espèces prioritaires pour une conservation ciblée

Gélinoite des bois
 Lagopède alpin
 Tétrás lyre
 Grand Tétrás
 Perdrix bartavelle
 Perdrix grise
 Cigogne blanche
 Milan royal
 Gypaète barbu
 Faucon crécerelle
 Râle des genêts
 Petit Gravelot
 Vanneau huppé
 Bécassine des marais
 Bécasse des bois
 Courlis cendré
 Chevalier guignette
 Mouette rieuse
 Sterne pierregarin
 Coucou gris
 Effraie des clochers
 Petit-duc scops
 Grand-duc d'Europe
 Chevêche d'Athéna
 Engoulevent d'Europe
 Martinet à ventre blanc
 Martinet noir
 Martin-pêcheur d'Europe
 Huppe fasciée
 Torcol fourmilier
 Pic cendré
 Pic mar
 Alouette lulu
 Alouette des champs
 Hirondelle de rivage
 Hirondelle de fenêtre
 Rougequeue à front blanc
 Tarier des prés
 Merle à plastron
 Grive litorne
 Locustelle luscinioïde
 Rousserolle turdoïde
 Fauvette grisette
 Pouillot siffleur
 Pouillot fitis
 Pie-grièche à tête rousse
 Choucas des tours
 Bruant zizi
 Bruant ortolan
 Bruant proyer



Le programme en bref

En 2003, la Station ornithologique suisse de Sempach et l'Association Suisse pour la Protection des Oiseaux ASPO/BirdLife Suisse ont lancé un programme d'actions à long terme en faveur des oiseaux nicheurs menacés. Le « Programme de conservation des oiseaux en Suisse » est réalisé en étroite collaboration avec l'Office fédéral de l'environnement OFEV. L'ASPO et la Station ornithologique ont désigné 50 espèces d'oiseaux pour lesquelles il est urgent d'agir (espèces prioritaires pour une conservation ciblée, Keller et al. 2010). Ils ont montré quels facteurs menacent les effectifs et quelles mesures peuvent favoriser ces espèces (Spaar et al. 2012). Le but de ce programme est de maintenir des populations de ces espèces viables en Suisse. Depuis son lancement, de nombreux projets de conservation ont pu être lancés. Des plans d'action nationaux ont été élaborés pour six espèces. Ils seront mis en pratique dans les années à venir. Ceci requiert une collaboration étroite entre des milieux les plus divers.

Pour approfondir le sujet :

Ayé R., V. Keller, W. Müller, R. Spaar & N. Zbinden (2011): Révision 2010 de la liste rouge et des espèces prioritaires pour la Suisse. Nos Oiseaux 58: 67–84.

OFEV (2011): Liste des espèces prioritaires au niveau national. Espèces prioritaires pour la conservation au niveau national, état 2010. Office fédéral de l'environnement, Berne.

Keller V., A. Gerber, H. Schmid, B. Volet & N. Zbinden (2010): Liste rouge oiseaux nicheurs. Espèces menacées en Suisse, état 2010. Office fédéral de l'environnement et Station ornithologique suisse, Berne et Sempach.

Spaar, R., R. Ayé, N. Zbinden & U. Rehsteiner (2012): Eléments pour les programmes de conservation des oiseaux en Suisse – Actualisation 2011. Station ornithologique suisse et Association Suisse pour la Protection des Oiseaux ASPO/BirdLife Suisse, Sempach et Zürich.

Spaar, R. & R. Ayé (2011): Stratégie du programme de conservation des oiseaux en Suisse 2011–2016. Station ornithologique suisse et Association Suisse pour la Protection des Oiseaux ASPO/BirdLife Suisse, Sempach et Zürich.

ARTENFÖRDERUNG
VÖGEL SCHWEIZ

PROGRAMME DE CONSERVATION
DES OISEAUX EN SUISSE

PROGRAMMA DI CONSERVAZIONE
DEGLI UCCELLI IN SVIZZERA

SWISS SPECIES RECOVERY
PROGRAMME FOR BIRDS

www.conservation-oiseaux.ch

Informations importantes et publications à télécharger. Vous pouvez en outre être informé des nouveautés par newsletter.

Transmettez-nous votre adresse email.

Coordination du programme de conservation des oiseaux en Suisse



Association Suisse pour la Protection des Oiseaux
ASPO/BirdLife Suisse
Dr Raffael Ayé
Case postale, CH-8036 Zurich
raffael.aye@birdlife.ch ; Tél. 044 457 70 20



vogelwarte.ch

Station ornithologique suisse de Sempach
Dr Reto Spaar
CH-6204 Sempach
reto.spaar@vogelwarte.ch ; Tél. 041 462 97 00